

Date de la convocation : 22 janvier 2008

Présents :

ALPHE Jean-Pierre, BILLAMBOZ Dominique, BILY Annick, COURCIER Valérie, CUCHE Jérôme, DELCEY Philippe, DUBOIS Jacques, FABRÈGUES Daniel, FILSJEAN Nicole, GUYON Bernard, HUFSCHEMITT Benoît, LANTUÉJOUL Philippe, LIHOREAU GAMBA Véronique, PRAOM Christian, RICHARD Louis, VIENNET Alain

Absents :

DAMIDOT Colette, LE BRAS Antoinette, MAUGEY Olivier, PETITJEAN Christelle ROUX Raymond

Daniel FABRÈGUES a été désigné secrétaire.

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Compte rendu conseil du 28 novembre 2007

Le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2007 est adopté sans observation.

Acquisitions foncières Centre Bourg

Les dossiers Loeuillet et Gomot sont signés. Le dossier Mainier est en cours. Signature prévue le 01/02/2008.

Un servitude réelle et perpétuelle sera établie avec la copropriété du centre.

Demande de subvention DGE pour la rue de la Poste

38 000 € sur un montant total de 206 330 €

Piste cyclable

Prochaine réunion prévue le 26/02/2008 à 19 heures.

Développement de la Société INODIP

La société INODIP transfère ses activités de Dampierre sur Saône. 53 emplois sont déplacés.

Elle sollicite une aide de la commune pour divers aménagements :

- Voirie rue Gustave Courbet
- Traitement des eaux usées

Des contacts seront pris avec le Service Economique de la CAGB.

ZAC Habitat

A la suite de l'étude des dossiers des candidats opérateurs (SEED – NEXITY – SAREST), des compléments d'information ont été demandés aux trois pétitionnaires.

La commune ne pourra pas exercer son droit de préemption sur les terrains de Mmes Cuche et Gigon. Pour les terrains de MMs Tisserand et Belin, le coût d'acquisition est proposé à 25 €/m².

Plateau sportif

Le dossier d'étude de faisabilité a été rendu par le cabinet « Archi Tech ». Il sera présenté, pour avis, aux divers utilisateurs.

COMMISSION ANIMATION

Téléthon du 8 décembre 2007

Bilan financier inférieur à celui de l'an dernier : 3021,90 €.

La réalisation d'un kiosque par les « Compagnons du Devoir » a constitué l'élément majeur. Il sera installé Place Charles De Gaulle.

Concert du 11 décembre 2007

Participation du Conservatoire de Besançon et soutien d'une classe de BTS du Lycée Pasteur pour la sonorisation. 120 spectateurs. Prestation de très bonne qualité.

Saveurs et passions

La manifestation aura lieu les 16 et 17 février 2008.

35 exposants inscrits.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Familles rurales

Une convention fixe le versement d'une subvention à Familles rurales pour son action répartie sur 3 axes CLSH / Périscolaire ; Camp d'ados ; Action Jeunes.

Le solde de la subvention 2006 est de 26 244,24 €.

Repas des anciens

La réussite est encore une fois signalée. Le spectacle « La Madeleine Proust » a été apprécié. Les élus participants, les bénévoles et les prestataires (collège) sont remerciés.

COMMISSION COMMERCE ENVIRONNEMENT

Travaux forestiers 2008 :

Prévus selon devis ONF du 22 novembre 2007 (travaux de dégagement et d'entretien des parcelles 2, 8, 26, 46 et 48 pour un montant de 14 993,50 € HT.

Aménagement d'une aire de loisirs

Un devis d'étude a été transmis par l'ONF pour l'aménagement d'une aire de loisirs parcelle 18.

Coût d'étude : 1 199,90 € HT.

Vente de résineux

Une vente supplémentaire de résineux est prévue fin février (parcelle 44).

Affouages

Délivrance des lots prévue mi-février, après le passage des bûcherons exploitants.

COMMISSION URBANISME

Permis de construire

DT DEPOT	GRANGER Daniel CONTOZ Guy RAMOS - RIARD	7 rue du Colombier 3 rue du Marais 31 rue Louis Pergaud	Marquise pour porte d'entrée Création d'ouverture Ouvertures : 2 fenêtres de toit - 2 fenêtre sur façade	
	LELIEVRE Colette REDOUTEY Robert	3 rue de la Glacière 5 rue des Grands Vergers	Réfection mur Ravalement façade N/Est	
DT DECISION	PAUSET James ANSRI Simon CHEVE Didier GRANGER Daniel DESCHAMPS Stéphane RIGAL Philippe BANDELIER Monique INODIP PISARONI Eric NEBOIT-GUILHOT Robert GUIGNARD Patrick	23 rue Louis Pergaud 15 rue Louis Pergaud 8 rue de la Paix 7 rue du Colombier 25 rue Louis Pergaud 9 rue Louis Pergaud 6 allée du Clousey 2 rue Gustave Courbet 6 rue Jean-Ph Rameau 4 rue Vincent d'Indy 10 rue des Pommiers	Abri de jardin bois Local à poubelle Bûcher Marquise Abri de jardin Piscine enterrée Sas d'entrée Plateforme Véranda Abri de jardin Abri de jardin	sans suite Accordé sans suite Accordé Accordé Accordé Accordé Accordé Accordé Accordé Accordé
PC DEPOT	BELIARD/MONNIN ONISSE Grégory	Les Vergers Chateau Grillot 5 rue des Bleuets	CN Extension	
PC DECISION	PERRETANT Marcel SCI La Grange Fauconnière DE MATOS / CONTOZ DANCY Yves	6 rue du Petit Frêne La Grange Fauconnière 19 rue de la Croix de Mission 11 rue de la Corvée	Abri extérieur + Véranda Chenil Extension et Surélévation Garage	Accordé Accordé Accordé Accordé
PC TRANSFERT	Synd. d'Etudes et d'Amenagt de Besançon	Rue de la Mairie	Crèche Halte-garderie	
CU DEPOT	SCP RACLE et COLIN Me MARCONOT Me MARCONOT SCP PHILIPPE Office notarial de FIRMINY	20 avenue de la Gare 25 rue du Colombier 3 rue de la Poste 15 rue de Chardonnet 14 rue de la Mairie	Simple information Simple information Simple information Simple information Simple information	
CU DECISION	TURCONI Louis	3 impasse du Chateau	TURCONI Louis	
LT	SCI FINESTRAT	Lieu dit "La Louvière"		Accordé

Suivi du contrat d'affermage par la DDA pour 797,20 € x 5 ans, soit 3 986 €

Passage dans le domaine public du lotissement des Pommiers

Le passage caméra dans le réseau eaux usées n'a pas mis de défaut en évidence.

Il est noté que les trottoirs et les caniveaux sont dans un état moyen.

Deux panneaux de voirie sont à poser avant de transférer le lotissement dans le domaine public.

Fermeture de l'accès aux ateliers municipaux

Le solde du marché « bassin de dépollution », soit 13 591 € doit permettre d'installer une barrière fermant ainsi l'accès aux ateliers municipaux et au local pompiers.

Un accès par digicode est envisagé. L'avis technique du SDIS sera, au préalable, demandé.

QUESTIONS DIVERSES

- Remboursement de frais pour l'achat d'un téléphone 34 € et feux d'artifice 1 420 €
- Création de postes suite à avancement de grade :
 1. Suppression de poste ATSEM 1^{ère} classe et création d'un poste ATSEM principal 2^{ème} classe
 2. Adjoint technique principal 2^{ème} classe à la place de Adjoint technique 1^{ère} classe
- Régime indemnitaire : versement d'une prime par agent pour coût global de 19 145,56 €
- Cotisation au Cercle d'Entraide Généalogique CEGFC votée.

INTERVENTION D'ELUS

Arrivant au terme de notre mandat, nous sommes quelques élus à éprouver le besoin de nous exprimer sur plusieurs points.

Pendant ces 7 années, nous avons apprécié de pouvoir apporter des conseils, travailler sur des dossiers qui ont, à notre avis, contribué à améliorer le quotidien des Saônois, nous inscrivant dans la politique de développement du bourg souhaitée par notre équipe et son maire ;

Aujourd'hui, nous n'avons pas voulu renouveler notre mandat pour des raisons professionnelles, familiales, de changement de lieu de vie et uniquement pour ces raisons.

Pourtant, l'équipe que nous formions se divise, et sans porter aucun jugement, nous trouvons cela dommageable pour notre ville et pour les habitants qui sont déroutés.

Concernant le maire, quelques rumeurs malveillantes circulent. Certains traits de son caractère lui sont reprochés. Ce que nous pouvons comprendre, mais il nous paraît inacceptable que de fausses allégations soient divulguées tant sur sa vie privée que sur son action en tant qu'élus.

Enfin, même si certains défauts peuvent lui être reprochés, nous souhaitons saluer ses qualités nombreuses à nos yeux :

- son intégrité dans sa fonction
- sa capacité et son intelligence de travail
- son investissement important au service de la population, du plateau, de la CAGB, sans autre ambition que le développement de Saône et l'amélioration des conditions de vie de ses concitoyens.

Certes il ne dit pas toujours bonjour, mais il connaît beaucoup mieux les Saônois que ce que l'on veut bien dire ou penser, particulièrement ceux qui sont en difficulté. Ainsi qu'il se plaît à le dire, sa porte a toujours été ouverte et de nombreux Saônois ont eu l'occasion de la franchir pour l'entretenir de problèmes ou venir se confier à lui.

Nous avons réellement apprécié de travailler au sein de cette équipe, avec ses moments de réussite, de doute, de désaccord parfois, mais toujours dans un véritable esprit de construction et d'honnêteté intellectuelle.

Un grand merci pour la confiance que vous nous avez accordée.

C. PETITJEAN, A. BILY, J.P. ALPHE, J. CUCHE, P. DELCEY

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,
Bernard GUYON

Le Rapporteur,
Daniel FABRÈGUES